



AVIS PUBLIC

Vente pour non-paiement de taxes ou de droits de mutation

Avis est donné que l'immeuble ci-après décrit, apparaissant à l'état dressé par le trésorier en vertu de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, sera vendu à l'enchère publique pour taxes foncières impayées, le **3 décembre 2021 à 10 h**, dans un lieu qui sera indiqué dans un avis public à paraître ultérieurement et conformément à l'ordre de vente adopté par le conseil municipal en vertu de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*.

Pour éviter la mise en vente d'un immeuble, le paiement total de toutes les sommes dues pour l'année **2019**, doit être effectué avant l'heure prévue pour la vente. Ce paiement peut être fait en espèces, par chèque certifié, mandat-poste, traite bancaire ou par paiement direct (carte de débit) à l'hôtel de ville de la Cité de Dorval, 60 avenue Martin.

Des intérêts, pénalités et frais seront ajoutés au montant capital réclamé.

Tout paiement effectué après 10 h le jour de la vente est aux risques et périls du débiteur.

DESCRIPTION
CADASTRE DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Matricule	Lot	Nom du propriétaire	Désignation de l'immeuble	Montant capital
8334-70-4823-9-000-0000	1 522 644	Concetta Chiacchiarello-Bradley	335, avenue Brookhaven	1 786,83 \$

Donné à Dorval, ce 20 octobre 2021.

Me Chantale Bilodeau
Directrice des affaires publiques et greffière